



==== Mairie de la FERTÉ SAINT CYR ====

Service de l'État Civil

DOSSIER PARRAINAGE CIVIL



LE PARRAINAGE CIVIL

Que vous soyez athées tous les deux ou de religions différentes, le baptême civil est un moyen de donner un parrain et une marraine à votre enfant.

Quel est son origine ?

C'est un décret du 20 prairial en II (le 08 juin 1794) qui a institué cette cérémonie du baptême civil pour fêter l'entrée des enfants dans la communauté républicaine. Depuis deux siècles, certains gouvernements le remettent au goût du jour, il est toujours célébré aujourd'hui en France.

A quoi sert-il ?

C'est un moyen de célébrer la venue au monde de votre bébé sans lui donner un caractère religieux. Un bon compromis quand les parents sont de religions différentes ou athées. Vous êtes libres de l'organiser comme vous voulez.

La cérémonie

Il n'existe pas de texte officiel qui prévoit le baptême civil.

Ce n'est pas une obligation pour Le Maire de la commune.

Quand l'organiser ?

Il n'y a pas d'âge pour faire baptiser votre enfant !

Les parents et l'enfant sont accueillis par Le Maire ou son adjoint dans la salle des mariages. Il présente l'enfant, les parents, le parrain et la marraine.

Juste avant que l'officier d'Etat Civil invite les intéressés à signer le registre ainsi que le certificat de parrainage civil, il demande au parrain et à la marraine de s'engager solennellement et d'accepter leurs nouvelles "responsabilités".

Un certificat de parrainage civil est remis aux parents ainsi qu'au parrain et à la marraine.

A-t-il une valeur juridique ?

Comme pour un baptême religieux , le certificat de baptême civil remis pendant la cérémonie n'a aucune valeur légale.

Il s'agit d'un engagement moral du parrain et de la marraine vis-à-vis de leur filleul(e).

S'il arrive quelque chose aux parents, le baptême civil ne crée aucun lien de droit entre les intéressés.

Il s'agit d'un engagement moral de la part du parrain et de la marraine traduisant leur attachement particulier à l'enfant.

Nom et Prénoms de(s) l'enfant(s) :

Date de célébration :

_____ à _____ h _____

Pièces à fournir :

- livret de famille
- l'acte de naissance de(s) l'enfant(s) à baptiser
- justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF, eau, ...)
- copie de la pièce d'identité des parents
- copie de la pièce d'identité du parrain et de la marraine

Fiche de renseignements à compléter

Le père :

Nom : _____ Prénoms : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Profession : _____

Domicile : _____

La mère :

Nom : _____ Prénoms : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Profession : _____

Domicile : _____

Enfant n°1

Nom : _____ Prénoms : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Le parrain:

Nom : _____ Prénoms : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Profession : _____

Domicile : _____

La marraine :

Nom : _____ Prénoms : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Profession : _____

Domicile : _____

Enfant n°2

Nom : _____ Prénoms : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Le parrain:

Nom : _____ Prénoms : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Profession : _____

Domicile : _____

La marraine :

Nom : _____ Prénoms : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Profession : _____

Domicile : _____